



Réunion multilatérale sur les mesures salariales

12 juin 2023

Déclaration liminaire CFDT

Monsieur le Ministre,

Nous sortons de plusieurs mois d'un conflit social aussi profond qu'inédit sur la réforme des retraites, au cours duquel le corps social a parlé travail et le Gouvernement a parlé budget.

Le même Gouvernement a aussi parlé d'un plan d'investissement pour les services publics. Ce plan doit aussi renouer un pacte entre les agents publics et la société pour refaire des services publics un bien commun, l'expression de nos valeurs de solidarité, et un vecteur de qualité de vie.

Si la puissance publique offre des métiers qui ont du sens, l'incapacité à offrir dans la durée, des perspectives de progression des revenus, renvoie aussi à la manière de faire Nation.

La question de la rémunération renvoie à la considération que les pouvoirs publics accordent aux agents publics, à leur niveau de qualification, à leurs conditions d'exercice. Et aussi à la problématique du pouvoir d'achat -la CFDT préfère d'ailleurs parler de pouvoir de vivre- dans un contexte d'inflation.

Il en va aussi de l'attractivité et de la qualité des services publics. Il faut donc répondre à plusieurs exigences : l'urgence liée à l'inflation, la visibilité sur les perspectives d'évolution de carrière, qu'elles soient liées à l'ancienneté, et les montées en compétences qu'elle engendre, ou liées à des prises de responsabilités et montées en qualifications.

On le sait, la rémunération n'est pas le seul facteur d'attractivité, mais il est souvent primordial dans les choix que font les jeunes au moment de décider de leur voie.

Valeur du point (augmentation proportionnelle au classement indiciaire) ou ajout de points (mesure forfaitaire, donc plus favorable aux rémunérations les plus basses), mesures spécifiques « bas salaires » ... La CFDT exige des mesures générales mises en œuvre sans attendre l'été.

Ensuite, nous devons sans tarder nous atteler à un accord de méthode car évidemment, d'autres thématiques sont au cœur de nos revendications en faveur des agents et des politiques RH dans la Fonction publique : renforcer la rémunération indiciaire, restreindre le recours aux parts variables (les fameuses « primes ») et les objectiver, et mieux valoriser la dimension collective du travail, devront en faire partie. Je n'oublie pas non plus les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, ni les nombreuses mesures d'accompagnement des agents de la formation professionnelle aux politiques sociales.

Les agents attendent aussi de la visibilité et de la transparence sur leurs perspectives d'évolutions. Pour la CFDT, il faudra s'atteler à :

- Construire un dispositif pérenne et régulier permettant de tenir compte des évolutions de l'inflation ;

- Construire un dispositif pérenne et régulier de prise en compte des montées en compétences liées à l'ancienneté, tout au long de la carrière ;
- Construire un dispositif valorisant plus fortement et rapidement les montées en qualifications et responsabilités.

Nous le disons aussi, et nous attendons des engagements forts : il n'est plus possible de laisser la question de la rémunération à l'écart des thématiques ouvertes à la négociation. Pour la CFDT, elle doit même faire partie des sujets soumis à négociation obligatoire.

Aujourd'hui, nous attendons donc des annonces fortes, à la hauteur des enjeux, qui bénéficient à l'ensemble des agents quel que soit leur statut (fonctionnaire ou contractuel).